



Stop Mines 81
La Métairie Haute
81260 Fontrieu
✉ : stopmines81@laposte.net
Association n° W812008622

Fontrieu, le 24/02/21

Madame la Ministre de l'industrie,

Vous avez sur votre bureau pour décision un projet de mine de tungstène, appelé « *permis exclusif de recherche de mines de la Fabrié* ». Contrairement aux présentations idylliques et mensongères faites par les protagonistes, ce projet de mine fait courir des dangers graves pour la nature et les populations.

Il aura fallu que notre **mouvement citoyen et local** s'empare de ces problématiques pour qu'émergent au vu et au su les implications vertigineuses et néfastes de ce projet.

Il aura fallu que la **commune de FONTRIEU** qui verrait son territoire directement impacté par cette mine s'empare courageusement du dossier et commande une étude indépendante à ses frais sur les enjeux réels de ce projet.

Puis, devant l'évidence des faits et des dangers réels, le **Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc** a reformulé un avis clair contre ce projet, qui porterait une atteinte lourde au cœur même de son territoire.

Récemment, c'est le **département du Tarn** qui a sa tour s'est exprimé avec force contre ce projet.

Madame la Ministre, la population locale, les acteurs institutionnels, les élus locaux s'expriment unanimement contre ce projet de mine.

Cette mine, c'est abandonner définitivement une source en eau potable.

Cette mine, c'est mettre en péril de manière irréversible les ressources en eau, dans un contexte de changement climatique qui amènera, nous le savons, vous le savez, à une contraction des volumes disponibles.

Cette mine, c'est libérer des substances toxiques, comme l'arsenic, le plomb, l'amiante, ...et exposer la nature et les populations.

www.stopmines81.org/
www.facebook.com/stopmines81/

Cette mine, c'est générer des millions de tonnes de déchets.

Cette mine, c'est porter atteinte aux activités durables que se développent, comme l'agriculture de qualité et le tourisme.

Madame la Ministre, le tungstène ici, comme d'autres matières ailleurs, vous le savez, sont en quantité limitée. Il n'y a pas de stock infini. Alors que nos sociétés devront un jour s'en passer, alors que nos sociétés devraient se préparer aux changements colossaux qui viendront avec les bouleversements climatiques et géopolitiques, il est encore envisagé de « faire de nouvelles mines », qui n'auraient de responsable que l'adjectif, et qui devraient répondre à la chimère de la croissance verte.

Madame la Ministre, autoriser cette mine serait anachronique et irresponsable.

Madame la Ministre, nous vous demandons d'écouter les citoyens, les institutions et représentations locales, et de refuser l'octroi de ce permis minier.

Stop Mines 81



Stop Mines 81
La Métairie Haute
81260 Fontrieu
✉ : stopmines81@laposte.net
Association n° W812008622

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, aurait-il oublié le projet de recherche minière de La Fabrié ?

Toujours aucune parution au journal officiel concernant la réponse qui aurait pu être apportée à la demande de permis déposée par Tungstène du Narbonnais le 7 août 2018. Pour autant, le ministre n'a pas l'air de vouloir oublier le tungstène :

- En 2019, le tribunal administratif de Toulouse annule le permis de recherche ariégeois.
- En 2020, la cours administrative d'appel de Bordeaux confirme ce jugement.
- En 2020 encore, le porteur de projet « Variscan », à l'issue du délai légal de 2 mois, n'a pas fait de démarches pour se pourvoir en cassation auprès du Conseil d'État
- En 2020 toujours, la commune de Couflens et les associations partenaires ont été informées qu'un « recours en cassation » avait été présenté par « Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance » .

Pourquoi tant d'acharnements de la part du ministère ?

Le tungstène est l'élément chimique qui a le plus haut point de fusion de tous les métaux, la plus faible pression de vapeur et la plus grande résistance à la traction. Toutes ces particularités en font une substance particulièrement adéquate pour certains usages. L'Europe a établi une liste d'une trentaine de matières premières critiques parmi celles-ci on retrouve le tungstène.

Des substances critiques à tout prix !

Cette haute « criticité » est la vision des pays dût développés, dont l'activité industrielle est largement orientée vers les nouvelles technologies. Selon nos gouvernements, ces matières premières pourraient se trouver en situation de pénurie dans un proche avenir. Pour faire face à cette situation, la commission européenne a lancé un plan d'action intitulé : ***Résilience des matières premières critiques: la voie à suivre pour un renforcement de la sécurité et de la durabilité.***

Pour ces substances l'Europe envisage une augmentation de la demande d'ici 2050. Des augmentations allant de 110 % jusqu'à plus de 1 000 % pour certaines dans un scénario de réchauffement climatique où l'on ne devrait pas dépasser le + 2 °C.

Des métaux et des terres rares pour une transition verte et numérique pour atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 !

La belle illusion !

L'augmentation exponentielle de la demande de toutes ces substances pose la question de leur épuisement. Différentes études mettent en exergue que l'extraction de nombreuses ressources a atteint un pic ou l'atteindra au cours du siècle et de fait leurs consommations sont physiquement insoutenables.

L'urgence est donc de réduire la ponction constante de ces ressources et non d'élaborer des plans pour sécuriser leurs approvisionnements !

Dans son plan l'Europe identifie deux critères qui freinent la réalisation de projets visant à s'approvisionner en matières premières critiques :

- La diversité et la longueur des procédures nationales d'autorisation. (Un projet de modification du code minier a vu le jour en France dernièrement)
- Le faible niveau d'acceptation par le public de l'exploitation minière en Europe.

Une pointe d'acceptabilité sociale à notre attention, une touche d'allègement administratif à l'attention des investisseurs et le tour est joué !

**Tout n'est donc pas terminé,
le ministère ne nous a certainement pas oublié
Restons mobilisés !**

Site internet de l'association : www.stopmines81.org

Facebook : <https://www.facebook.com/stopmines81>

Page dédiée au projet sur le site de la mairie de Fontrieu :
<https://www.fontrieu.fr/recherche-miniere>

We Green : <https://wegreen.fr/group/actualites-sur-le-projet-minier-de-fontrieu>



Stop Mines 81
La Métairie Haute
81260 Fontrieu
✉ : stopmines81@laposte.net
Association n° W812008622

À messieurs les investisseurs de la société Tungstène du Narbonnais,

vous avez émis le souhait d'investir dans la société Tungstène du Narbonnais, en déposant auprès de notre gouvernement une demande de PERM (« la fabrié ») en août 2018, avec pour objectif déclaré la mise en œuvre 'in fine' d'une exploitation du minerai de tungstène présent dans nos montagnes.

Les travaux miniers et leurs méfaits sont connus dans notre région. C'est la raison pour laquelle notre association de lutte a émergé dès que votre projet a été connu publiquement, constituée de groupes de citoyens appuyés par diverses associations de portée locale et nationale.

Nous avons eu nos mines locales et nous subissons aujourd'hui encore leurs nuisances et leurs impacts sur l'environnement et la santé des habitants : Saint-Salvy pour son zinc, Montroc pour sa fluorine, Salsigne pour son or.

Les travaux miniers sont d'abord une atteinte à une ressource vitale : l'eau

Il faudrait évacuer celle des galeries, il faudrait en disposer pour traiter le minerai, et ensuite gérer les volumes considérables souillés. C'est ainsi que certains de nos cours d'eau autour de Saint-Salvy ont été pour ainsi dire rendus stériles, que d'autres autour de Montroc doivent faire l'objet de dépenses considérables depuis des années pour essayer d'endiguer les pollutions d'après-mine.

La société Tungstène du Narbonnais se lance sur un projet inacceptable en raison du fait que l'eau, cet élément si précieux, est très présente sur le secteur. Sur site, trois ruisseaux y prennent naissance, dont l'un d'entre eux traverse la zone humide de Pessols jusqu'à l'Agoût, vallée classée Natura 2000. Sont aussi présentes nos sources, qu'elles soient privées ou communales, qui sont d'une qualité remarquable. De plus, les nombreuses zones humides du secteur ou limitrophes sont de plus en plus protégées pour leurs fonctions hydrauliques, physiques, biogéochimiques, écologiques et évidemment économiques.

Les travaux miniers, c'est aussi une atteinte aux réseaux naturels hydrologiques qui conduisent à des impacts voire à la perte des ressources en eau utilisées pour l'eau potable.

Les travaux miniers, c'est devoir gérer des montagnes de déchets pour certains manifestement toxiques. Il faudra des digues pour stocker les stériles et les résidus miniers.

Où iraient-ils ?

Dans nos montagnes en général et le secteur de votre projet de mine en particulier. Le secteur concerné par la demande de PERM présente une grande diversité biologique puisque plus de 500 espèces différentes y sont présentes, la liste n'est pas exhaustive. Parmi ces espèces, 113 sont protégées, dont une majorité d'animaux et plusieurs végétaux. Les statuts de protection sont d'ordre mondial, communautaire, national, régional et départemental. 17 espèces sont classées menacées dont une espèce de plus en plus rare de mollusque d'eau douce. Dans ce contexte, un projet d'exploration et d'exploitation de mine représente un risque inconsidéré pour la pérennité de ces espèces vulnérables, et n'est donc pas envisageable. Il faut souligner aussi que la vallée de l'Agoût est directement exposée à une pollution éventuelle de l'eau qui aurait des conséquences dramatiques sur au moins une trentaine d'espèces, dont la moitié bénéficie de protections.

Où iraient-ils encore ?

Dans nos champs et terres agricoles, qui constituent le tissu ancestral de l'activité locale, dont une proportion grandissante avec des pratiques biologiques ? En voie d'épuisement, de bétonnage et d'accaparement, les terres agricoles en France, comme dans le reste du monde, sont menacées et leur disparition serait un drame pour l'humanité. Sur la commune de Fontrieu et ses alentours, de nombreux agriculteurs vivent de la vente directe de leurs produits. Ils bénéficient de l'image bucolique du secteur comme image de marque. Ces productions, très diversifiées (viande, fromage, farine, légumes, miel...) allient parfaitement développement durable et économique. L'apiculture est l'une des activités qui bénéficie le plus de l'excellent état de préservation de la biodiversité. Les abeilles qui sont dites " sentinelles de l'environnement " sont très présentes sur la zone du PERM et les alentours. Plusieurs apiculteurs vivent de la production de miel dans le secteur. La destruction du milieu naturel et la pollution des eaux de surface serait catastrophique pour leurs activités.

Et ces montagnes de déchets continuent à distiller leur poison longtemps après l'arrêt des travaux, comme en témoigne nos concitoyens et leurs enfants de la vallée de l'Orbiel, qui sont au sens premier du terme, contaminés par les conséquences et l'héritage des travaux miniers passés.

Vos travaux miniers, c'est mettre en liberté sans contrôle la bête immonde et mortelle qu'est l'amiante ! Nombre des couches géologiques que vous traverseriez et des filons que vous convoitez sont constitués de ce minéral funeste comme en atteste les travaux universitaires de recherches géologiques¹. Dans notre cas il s'agit de la trémolite, variété d'amiante de la famille des amphiboles, cancérigène et mutagène dont plus personne n'ose contester la puissance du danger qu'elle représente et qui mettra en péril la santé et la vie non seulement de vos ouvriers, mais aussi potentiellement de toute la population locale. La quantité de déchets sera telle que c'est une pollution majeure que nous aurions sur nos territoires. Au niveau sécuritaire vous devriez vous conformer aux prescriptions très draconiennes prévus par la loi française, qui interdit l'exploitation, la transformation et la commercialisation de l'amiante. Quant à la gestion des déchets miniers contaminés, nous savons, par la longue expérience minière de la région, qu'elle conduit toujours à une pollution extensive et durable des territoires qui en supportent le stockage, comme en atteste en particulier ce qui se passe depuis plus de trente ans à Salsigne et dans toute la vallée de l'Orbiel.

Vos travaux miniers, c'est aussi intervenir chez des gens qui n'en veulent pas : plus de 80 % des ayants-droits de la zone de votre projet vous diront NON et mettront toute leur énergie à empêcher vos travaux !

Vos travaux miniers n'attireront pas la population locale par la perspective des emplois et de la prospérité qu'offre la mine, qui ont toujours disparu une fois que les opérations ont cessé. Nous sommes exigeants et créons ici des emplois durables et d'un type très différent.

Vos travaux miniers, c'est porter atteinte à la qualité de vie unanimement reconnue dans nos montagnes, c'est altérer durablement le paysage naturel qui a permis le développement du tourisme local. Plusieurs gîtes ruraux existent aux environs du secteur concerné et même sur cette zone. Les vacanciers qui recherchent ce type de location sont attirés par la quiétude des lieux, un environnement préservé, la beauté des paysages, une faune et une flore riches et diversifiées. C'est pourquoi une installation industrielle du type mine et usine de traitement n'est pas compatible avec le tourisme rural. Cette ressource est vitale pour l'économie locale, nous devons la préserver.

1 Jean-Luc Séverac (1982) Etude géologique, minéralogique et géochimique des minéralisations en tungstène de Fumade (Tarn) Thèse de doctorat de 3e cycle, Université Paul Sabatier, Toulouse, 1982 ; Dominique Couilloud ; Etude pétrographique, minéralogique et géochimique des skarns à tungstène de Fumade (Tarn, Montagne Noire), Thèse de doctorat de science (métallogénie), Université Paul Sabatier, Toulouse, 1988

Les temps changent. Ce qui apparaissait hier immuable est aujourd'hui chancelant. Nous allons bientôt connaître des bouleversements climatiques qui prédisent l'assèchement des plaines environnantes régionales. Nos montagnes en sont le château d'eau naturel.

Plus globalement, nos sociétés prennent pas à pas conscience des corrélations entre nos modes vie et la question des mines et notre association milite aussi dans ce sens. L'extractivisme, prôné ici dans ce projet par notre gouvernement, ou subi ailleurs sur la planète, doit cesser ! Il faut faire autrement. Nous n'avons pas le choix. L'extractivisme n'est pas une solution. C'est une partie du problème. Nous ne pouvons raisonnablement pas laisser détruire et souiller ce que, en fin de compte, nous ne faisons qu'emprunter à nos enfants.

Aussi, notre combat commence ici et maintenant, et nous venons vers vous pour vous demander de renoncer à votre projet. Il ne se fera pas. Gardez votre argent. Nous n'avons besoin de rien, vous avez pu constater en venant chez nous que nous avons déjà tout. Nous mobilisons d'ores et déjà beaucoup de temps et d'énergie contre votre projet. Nous sommes épaulés et soutenus par de nombreuses autres associations. Nous contesterons pied à pied et de toutes les manières possibles toutes vos démarches qui seraient entreprises dans le cadre de ce projet, y compris juridiquement.

Soyez assurés, messieurs les investisseurs, de notre indéfectible volonté.

Signé par :

Le Collectif **Stop Mines 81**, l'**ADDEVA 81** (association départementale de défense des victimes de l'amiante), l'association **ARVIEE**, **Ban Asbestos France** (association de lutte contre l'usage de l'amiante), l'association **CALELH** (Association pour la qualité de la vie et de l'environnement), la **Confédération Paysanne du Tarn**, l'association **Des Terres Minées 35**, l'association **Eau Secours 34**, **France Nature Environnement Midi-Pyrénées**, l'**European Water Movement**, l'association **Gratte-Papiers** (collecte, traitement et communication d'informations sur la problématique minière), l'association **Henri Pézerat** (Réseau d'aide aux luttes sociales concernant la santé des personnes en lien avec le travail et l'environnement), l'association **Nature et Patrimoine Centre Bretagne**, l'association **Nostra Montanha** (association locale pour la préservation des territoires ruraux), le collectif **Attention Mines !**, le collectif **Douar DiDoull**, le collectif **Or De Question !**, le collectif **Vigil'Oust**, **Rouez Environnement** (association de protection de la nature et de l'environnement), l'**Union Protection Nature Environnement du Tarn** (FNE 81), l'association **Stop Mines 23**, l'association **Stop Mines Salau**, Monsieur **José Bové** (Député européen de 2009 à 2019).

Copie à:

- Mr le Président, Mr le Premier Ministre, Mr le Ministre de l'économie et des finances, Mr le ministre de la transition écologique et solidaire, de la République Française.
- Société Tungstène de Narbonnais



FONTRIEU
81260

Téléphone : 05 63 74 00 61
Télécopie : 05 63 74 58 01
Courriel : mairie@fontrieu.fr

Le 14 septembre 2020

Le Maire de FONTRIEU

A

Madame la Préfète
Madame Catherine FERRIER
Place de la préfecture
81013 ALBI CEDEX 9

N/Réf : ECONOMIE/EXPLOITATION TUNGSTENE

Dossier suivi par Marion RECOULES

Lettre recommandée avec AR

Objet : Permis de recherches de substances minières dit « de La Fabrié »

Vous m'avez sollicité en temps que Maire de la commune de Fontrieu, pour émettre un avis concernant la demande d'un permis exclusif de recherches de substances minières déposé par la société « Tungstène du Narbonnais » sur ma commune par courrier en date du 8 avril 2019.

Le conseil municipal et moi-même avons émis un avis favorable, tout en exposant certaines réserves sur ce projet, dont vous avez eu connaissance dans le courrier du 10 mai 2019.

Le ministère de l'économie et des finances a mis en ligne une consultation publique du 29 avril au 12 mai 2019, sans que j'en sois informé !

Une lettre de mécontentement a, immédiatement, été envoyée au ministère en question, dans un courrier daté 14 mai 2019.

Ne voyant aucunes réponses nous parvenir concernant les réserves émises, la municipalité a prit la décision de mandater une Organisation Non Gouvernementale Systext lors de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2019, pour analyser les risques potentiels environnementaux liés a cette demande de PERM et a cette éventuelle exploitation de ce gisement.

Après plusieurs mois de travail sur le terrain et d'analyse de documents administratifs et techniques, un rapport nous a été transmis au mois de mai 2020.

A la lecture de ce document, j'ai envoyé le 8 juillet un courrier à Monsieur le Ministre de l'économie, des finances et de la relance, Monsieur Bruno LEMAIRE avec un certain nombre de questions pour renforcer les réserves déjà émises dans ma correspondance datée du 10 mai 2019, adressée en copie, à vous-même, Madame la préfète.

A ce jour, aucunes réponses des services de l'Etat.

Vu les réserves déjà émises sur ce projet par l'ensemble des élus de ma commune dans mon courrier du 12 mai 2019,

Vu les risques environnementaux que nous présente l'ONG SysText, j'ai demandé lors de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2020 aux élus de la commune d'émettre un nouvel avis sur ce projet.

Cet avis étant bien sûr plus éclairé que le premier, car nous avons aujourd'hui des éléments techniques pour pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause.

Le conseil municipal est composée de 19 membres, lors de cette séance une seule personne était absente, mais avait donné une procuration.

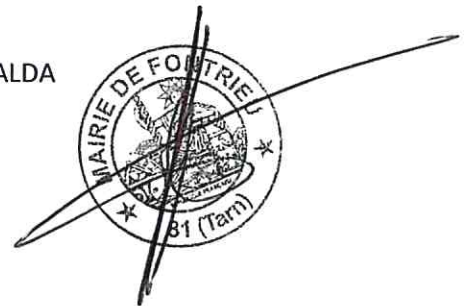
Les 19 membres du conseil municipal se sont tous prononcés contre la demande de permis exclusif de recherches de substances minières déposée par la société « Tungstène du Narbonnais ».

Ainsi, au 11 septembre 2020, l'avis du Maire devient donc : **défavorable à la demande de permis exclusif de recherches de substances minières sur la commune de Fontrieu.**

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire

Didier GAVALDA



Saint-Pons-de-Thomières, le 5 février 2021

Madame Catherine FERRIER
Préfète du Tarn
Hôtel de la Préfecture
Place de la Préfecture
81013 ALBI CEDEX 09

Réf. : 21.457.DG/XB/CL

Objet : Avis sur le PERM de la Fabrié, commune de Fontrieu

Madame la Préfète,

Par courrier du 06 mai 2019, le Parc a donné un avis favorable assorti de différents points de vigilance à la demande de Permis Exclusif de Recherche Minière de la Fabrié (commune de Fontrieu) déposé pour la recherche de tungstène et d'autres métaux associés. L'avis du Parc a été rendu sur la base du dossier du pétitionnaire, assez succinct et ne comportant pas d'étude de terrain. Les points de vigilance portaient notamment sur la question de l'eau : préservation de la qualité et de la quantité.

La commune de Fontrieu a fait réaliser une analyse du dossier mis en consultation et une étude de terrain par SystExt afin de procéder à une évaluation des risques liés au projet, que ce soit en phase d'exploration ou en phase d'exploitation. Le Parc a eu communication des conclusions de cette étude et a souhaité réviser son avis.

La consultation ne concerne que l'exploration, mais si l'analyse des risques de l'exploitation révèle déjà des risques, il apparaît cohérent d'intégrer ces informations pour rendre un avis.

Le dossier du pétitionnaire méconnaît certains enjeux du site, et les risques inhérents à l'exploitation, déjà identifiables à ce stade, ne sont pas traités :

- Le site d'exploration contient plusieurs forages dont le captage public d'eau potable très productif et stratégique d'Arcanic
- La configuration géologique du secteur induit des risques dès la phase exploratoire et encore plus en phase d'exploitation car des horizons aquifères seront traversés ou exploités :
 - o risque sur la qualité de l'eau (nappe, exhaure, drainage minier contaminé)
 - o importante quantité d'eau à pomper et à rejeter dans le milieu naturel (eaux d'exhaure), qui les perturberont
 - o perturbation des sources et forages avoisinants
 - o mise en danger de l'approvisionnement en eau potable
- Présence d'amiante sous forme de fibre à prévoir sur le site et dans les stocks de stériles

Le dossier est également muet sur les conditions d'exploitation, notamment le stockage des déchets, car contrairement à ce qui a été déclaré par le pétitionnaire, un stock résiduel conséquent de stérile ne pourra pas dans tous les cas de figure être remblayé dans les galeries d'exploitation. Le stockage des résidus sous forme de boues en grande quantité sera problématique étant donné la configuration du site et la nature des matériaux stockés.

A l'issue de l'analyse de cette étude, je vous informe que l'avis du Parc est défavorable à la demande de Permis Exclusif de Recherche Minière de la Fabrié.

La procédure de PERM étant régie par le code minier, la consultation du PNR, comme celle de la commune, n'est pas obligatoire et apparaît presque comme négligeable dans le processus de prise de décision.

J'attire cependant votre attention sur le classement du territoire en Parc naturel régional par l'Etat. Ce classement n'entraîne bien évidemment pas l'interdiction de toutes activités humaines, et le Haut-Languedoc est un territoire engagé activement dans la production de pierre, de bois et d'énergie renouvelable: Nous considérons que ces activités peuvent être réalisées en conciliant développement économique et protection des patrimoines, notamment grâce aux orientations de la Charte qui encadre ces activités.

A l'inverse, nous estimons que l'exploitation minière potentiellement induite par le PERM de la Fabrié n'est pas compatible avec un territoire classé Parc naturel régional en raison de l'atteinte irréversible aux patrimoines qu'elle entraînerait.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Vialelle', written over a large, stylized circular mark.

Daniel VIALELLE

Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

Copie à :

M. Patrick Berg, DREAL Occitanie

M. Didier Gavalda, Maire de Fontrieu

Association StopMines81

M. Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.



Le Président

Albi, le 17 2 FEV. 2021

Madame la Préfète,

Je me permets de vous écrire au sujet de la demande de permis exclusif de recherche minière de la Fabrié sur la commune de Fontrieu (81260) aux fins d'exploiter le minerai de scheelite pour en tirer du tungstène.

La commune de Fontrieu a en effet procédé à une analyse du dossier mis en consultation par l'association SysExt (Systèmes extractifs et Environnements). L'évaluation des inconnues de ce projet, notamment en phase d'exploitation, semble porteuse de risques non évalués par le pétitionnaire.

Ces risques sont liés à la qualité de l'eau, à l'importation d'une quantité importante d'eau pompée et rejetée dans le milieu naturel, à la perturbation des sources et forages avoisinants.

Le site d'exploration est déjà le lieu de plusieurs forages dont un captage public d'eau potable. Or, les éléments toxiques issus des déchets de l'extraction seraient susceptibles de migrer vers les roches aquifères, ce qui nécessiterait de grandes installations de traitement. Cela n'est pas prévu dans la charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc sur le territoire duquel se situe Fontrieu. La commune de Fontrieu serait dès lors dans l'obligation d'abandonner ce captage. Pourtant, l'eau de la Montagne noire est une ressource à préserver, ressource stratégique à l'échelle du bassin Adour Garonne qui présente un déficit en eau croissant et sera l'un des plus touchés par le déficit en eau d'ici 2050.

Par ailleurs, il est à prévoir la présence d'amiante ou de trémolite sur le site et dans les stocks stériles, ce qui pourrait s'avérer préoccupant en termes de santé des personnes qui seraient amenées à y œuvrer ou à fréquenter le site.


.../...

WWW.TARN.FR

Enfin, la municipalité de Fontrieu comme les instances du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ont émis des avis défavorables à la demande de permis exclusif de recherche minière de la Fabrié. Le Parc naturel régional estime que l'atteinte aux patrimoines que produirait l'exploitation minière serait irréversible.

Dès lors, j'attacherais du prix à ce que vous vouliez bien examiner ces avis, que je partage, avec tout l'intérêt qu'ils présentent.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération. 

 cordiaux.


Christophe RAMOND